

AVENANT N° 4 À LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE
NATURE ADMINISTRATIVE SIGNÉE LE 18/08/2023
POUR LA PERIODE DU 7/08/2023 AU 31/07/2024

Entreprise : MARCEL & VALENTIN

Entre

- La Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, Le Nay / TECOU – BP 80133 – 81604 GAILLAC cedex
Représentée par Monsieur Christophe GOURMANEL, Président, dûment mandaté à cet effet,
- L'entreprise MARCEL & VALENTIN dont le siège social est à 66, Chemin de la Borio Blanche 81630 SALVAGNAC
Représentée par _____ dûment mandaté à cet effet,

La convention initiale portant sur l'occupation d'un atelier (n°5) par l'entreprise MARCEL & VALENTIN arrivant à terme le 31/07/2024, il est accordé un renouvellement à compter du 1/08/2026 jusqu'au 31/07/2027.

Pour ce renouvellement, l'entreprise MARCEL & VALENTIN sera redevable de la redevance correspondante fixée à 852.50 € HT par mois.

Fait à Téco, le
En deux exemplaires originaux

Pour le Propriétaire,
Christophe GOURMANEL

Pour l'occupant,